

**Nom commercial :** ArmaGel DT

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 22.05.2023

**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 21.12.2022

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**ArmaGel DT**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

isolation thermique pour tuyauteries, cuves et installations connexes

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Armacell GmbH  
Robert-Bosch-Straße 10  
48153 Münster

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

**Service émetteur / téléphone**

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

heribert.quante@armacell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

-

**Mentions de danger**

-

**Mentions de danger (UE)**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils de prudence**

-

**Informations relatives à l'étiquetage**

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Nom commercial : ArmaGel DT

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.05.2023

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 21.12.2022

Région: FR

### 2.3 Autres dangers

L'utilisation (manipulation et traitement) de cette matière est susceptible de générer des poussières pouvant provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge. Ne contient pas de substances cancérigènes à plus de 0,1 % répertoriées comme cancérigènes par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), le NTP (National Toxicology Program), OSHA (Occupational Safety and Health Administration), ACGIH (American Conference for Governmental Industrial Hygienists) ou EU (European Union). Voir également la section 11.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		%
1	<b>hydroxyde-de-magnésium</b>				
	1309-42-8 215-170-3 - -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
2	<b>spinelle-noir-de-ferrite-de-manganèse</b>				
	68186-94-7 269-056-3 - -	-	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>Aluminium</b>				
	7429-90-5 231-072-3 - -	-	<	2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

#### Ingrédients additionnels

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		%
1	<b>verre aux oxydes, produits chimiques</b>				
	65997-17-3 266-046-0 - -	-	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>Gel de silice, triméthylsilylé</b>				
	126877-03-0 928-101-3 -	-	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
3	<b>polyéthylène</b>				
	9002-88-4 - -	-	>=	5,00 - < 10,00	% en poids

### 3.3 Autres informations

Verre, oxyde, produits chimiques (CAS 65997-17-3) à partir de filaments continus, non respirables

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Nom commercial :** ArmaGel DT

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 22.05.2023

**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 21.12.2022

**Région:** FR

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

##### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

##### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

##### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

##### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie environnante, risque de dégagement de: silices; Oxyde d'aluminium; L'oxyde de fer

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. éviter la formation de poussière

##### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Nom commercial : ArmaGel DT

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.05.2023

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 21.12.2022

Région: FR

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker au sec.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	spinnelle-noir-de-ferrite-de-manganèse	68186-94-7	269-056-3
	2017/164/EU		
	Manganese and inorganic manganese compounds (as manganese)		
	VLE (8h)	0,2 (Inhal)	mg/m <sup>3</sup>
	2017/164/EU		
	Manganese and inorganic manganese compounds (as manganese)		
	VLE (8h)	0,05 (Resp)	mg/m <sup>3</sup>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Manganèse et ses composés fraction alvéolaire exprimé en manganèse		
	VLE (8h)	0,05	mg/m <sup>3</sup>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Manganèse et ses composés fraction inhalable exprimé en manganèse		
	VLE (8h)	0,2	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>Poussières</b>		
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Poussières alvéolaires (Locaux de travail)		
	VLE (8h)	3,5	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Aluminium</b>	7429-90-5	231-072-3
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Aluminium (fumées de soudage)		
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Aluminium (métal)		
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Aluminium (pulvérulent)		
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

#### Equippedement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Masque anti-poussières

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Nom commercial : ArmaGel DT

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.05.2023

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 21.12.2022

Région: FR

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374.

Matériau approprié cuir

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
solide	
<b>Etat</b>	
solide; manteau	
<b>Couleur</b>	
gris	
<b>Odeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité</b>	
non inflammable	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	160 - 240 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : ArmaGel DT

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.05.2023

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 21.12.2022

Région: FR

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Donnée non disponible.

**Viscosité cinématique**

Donnée non disponible.

**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations**

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.4 Conditions à éviter**

Ne pas exposer à des températures supérieures à la température limite d'utilisation indiquée.

**10.5 Matières incompatibles**

Donnée non disponible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité dermale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Donnée non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Donnée non disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Donnée non disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible.

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

Nom commercial : ArmaGel DT

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.05.2023

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 21.12.2022

Région: FR

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

L'exposition fréquent et prolongé à hautes concentrations de poussières peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité sur les poissons (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Nom commercial : ArmaGel DT

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.05.2023

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 21.12.2022

Région: FR

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

#### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

#### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

#### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	Aluminium	7429-90-5	231-072-3	75
2	hydroxyde-de-magnésium	1309-42-8	215-170-3	75

##### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations



**Nom commercial :** ArmaGel DT

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 22.05.2023

**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 21.12.2022

**Région:** FR

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 763639